

Edito :Ce que la mise en place du plan local d'urbanisme va changer

Avant le plan local d'urbanisme



qui devrait voir le jour prochainement, la commune d'Illats disposait d'un D.A.R.N.U : document d'application du règlement national d'urbanisme, difficilement consultable en mairie.

En effet, ce document remplaçait dans la pratique un plan d'occupation du sol « à l'étude » depuis vingt cinq ans.

Par conséquent, rares étaient les Illadais qui connaissaient avec précision les terrains constructibles de leur propre commune. A cause de cela, les constructions d'habitations étaient limitées afin , selon le conseil municipal,« *de ne pas faire croître Illats trop vite à la manière de nos voisins* ». (Saint Michel de Rieufret, Cérons ou Landiras)

Or, il y a cinq ans, l'école d'Illats faillit fermer une classe car elle n'avait pas assez d'enfants scolarisés. La municipalité dut donc inverser la tendance en accordant des permis de construire à des jeunes couples : l'année dernière une classe supplémentaire était même créée.

Où en sommes-nous aujourd'hui avec le plan local d'urbanisme ?

Il y a un an M. le maire nous confirmait la mise à l'étude du P.L.U. (Ici n°7 et courrier du 22 octobre 2002) mais ne semblait pas d'accord avec la proposition que nous lui avons faite d'y associer un particulier, se contentant de réunir des représentants de la municipalité, de la DDE, de la DDAF et du syndicat viticole.

En cette fin d'été, il semblerait que cette première phase soit terminée. Mais il est toujours impossible pour les habitants qui le souhaitent de participer à l'élaboration de notre P.L.U.

Pourquoi ? Certaines zones constructibles auraient-elles changé de place ? Ou sommes-nous devant une procédure de révision d'urgence (P.R.U) qui remplacerait l'application anticipée du plan en accélérant son adoption ?

Un nouveau projet verrait le jour où seraient indiqués lotissement, zone artisanale, projet de logements sociaux ou certains projets privés. L'avantage de cette révision, une fois approuvée, c'est qu'elle est définitive mais ne dispense pas d'une enquête publique.

Pour la consultation du public, il serait souhaitable qu'une réunion soit organisée, que des cartes d'aménagement de l'espace communal soient proposées et qu'un cahier de propositions soit ouvert aux administrés, bien sûr avant que la déclaration d'enquête publique soit approuvée.

L'application du P.L.U.concerne tous les Illadais.

Bonne lecture à tous dans cette nouvelle formule de notre petit journal.

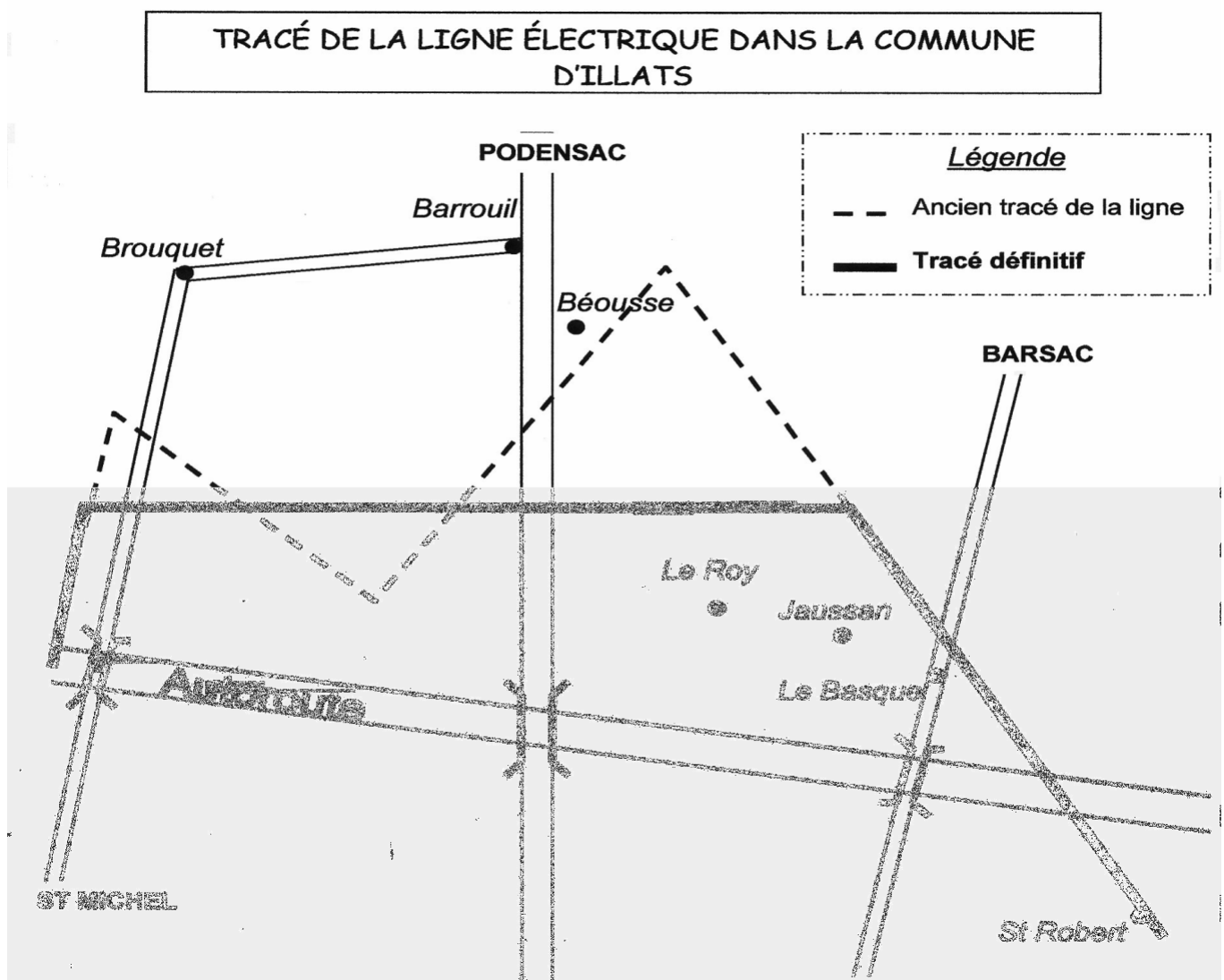
Le bureau.

Une nouvelle ligne EDF traversera notre commune

Il y a environ quatre ans, une association de défense des propriétaires et sylviculteurs était créée à Illats contre un projet de ligne haute tension qui devait traverser en aérien une partie de la forêt. La mobilisation des membres de l'association a été sans précédent contre ce projet voté par le conseil municipal et proposé par EDF. Cependant, aujourd'hui, certains de ces propriétaires ont accepté un nouveau tracé comme un moindre mal (voir schéma ci-dessous)... mais toujours en aérien.

Il semblerait également que plusieurs tarifs d'indemnisations soient proposés (un adhérent n'a obtenu que 34€⁴⁰ ou 222 F⁷⁰ pour le surplomb de sa propriété pour la durée de vie de la ligne) et certains propriétaires qui n'étaient pas touchés par le premier tracé le sont par le nouveau et vice - versa.
Affaire à suivre.

Jean claude Lafiteau



Pour une gestion transparente du syndicat des eaux de Budos.

Il était impossible pour les citoyens d'assister aux réunions publiques du conseil syndical car les convocations n'étaient pas affichées au siège de cette structure intercommunale, à savoir la mairie d'Illats. Aussi, nous avons saisi la sous-préfecture de Langon afin de faire appliquer la loi. Cette dernière s'est renseignée auprès du secrétariat du syndicat et a appris qu'un affichage acquis récemment serait installé dès la rentrée.

La gestion de l'eau et de l'assainissement sont des affaires trop sérieuses pour les laisser sans contrôle – même formel – des citoyens. D'autre part, selon les dires d'un conseiller syndical, la renégociation du contrat de l'eau avec La Lyonnaise se serait faite sur des bases plus favorables pour le consommateur. Nous voudrions connaître précisément toutes ces améliorations.

Marcel CARRETEY

Aménagement du bourg : les Illadais seront informés.

Le dossier de la traversée du bourg de notre commune est toujours in consultable car, selon un courrier municipal du 19 août 2003, il est « *en train d'être finalisé par le maître d'œuvre : les services de la direction départementale de l'équipement.* » Mais, le conseil municipal s'engage lorsqu'il aura « *tous les éléments* », à « *faire une information des administrés quant au projet et à sa réalisation.* »

Reste à savoir de quelle nature sera cette information sachant que le mieux aurait été l'organisation d'une réunion publique consultative lorsque l'avant projet a été réalisé. D'autant plus que des habitants se sont inquiétés de la transformation du virage du monument aux morts qui ne devrait pas, finalement, être élargi côté habitations. En outre, le conseil municipal du 4 septembre a délibéré sur le choix d'un cabinet chargé d'évaluer la sécurité des travaux du bourg dans le cadre du service protection sécurité.

A l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne savons toujours pas quand ils commenceront.

Gilles BAILLET

SOCEM.

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'ouverture d'une nouvelle gravière sur les Bouchons et Barbedieu au profit de la SOCEM, si nous pouvons regretter la faible mobilisation de personnes qui n'étaient pas touchées par ce projet, en date du 29 juin 2003, le Conseil Municipal a voté contre cette demande.

Sage décision ; merci pour la forêt et les rivières qui auraient subi le transport routier.

Gravière G.S.M..

Le 4 juillet 2003, GSM inaugurerait en grandes pompes son implantation stratégique à ILLATS, en recevant Monsieur Juppé et notre maire .

Dans un article paru dans la presse locale, notre premier magistrat réfute le terme « nouvelle gravière », et s'empresse d'annoncer 15 emplois sur le site, mais oublie de dire que les sites d'ARBANATS et de PODENSAC, en bordure de Garonne, ont fermé et que les employés sont arrivés sur ILLATS.

Il aurait été intéressant de savoir combien d'emplois ont été créés sur cette carrière qui devient le plus grand site exploité en Aquitaine. De plus, il ne s'agit pas d'une nouvelle gravière, il s'agit bien d'un agrandissement, puisque celle-ci ne s'étendait que sur 15 hectares, et si un accord a été donné en octobre 2002, pour traiter les matériaux bruts sur place et étendre la superficie, c'est le 26 mai 2003 que le Préfet autorisait G.S.M. à exploiter l'agrandissement du site, et ce pour une durée d'au moins 15 ans. Nous connaissons la suite : G.S.M. demandant déjà un déboisement supplémentaire de 203 hectares en continuité du site d'ILLATS, sur VIRELADE, ARBANATS, ST MICHEL DE RIUFRET, et peut être PORTETS..

Pistes forestières

Qui par plaisir ou par besoins ne s'est pas déplacé sur nos chemins ruraux , devenus aujourd'hui pistes forestières, et constaté des dégradations sur celles-ci? Question dégradation, il est regrettable que certains élus montrent du doigt les chasseurs.

Au printemps, l'association syndicale Illats-Cérons, a décidé de faire recalibrer 21 km de pistes en faisant appel à une entreprise landaise qui a fait un travail acceptable.

Ces pistes venant d'être tout juste recalibrées en juin, certaines dégradations étaient constatées et créées par des utilisateurs peu scrupuleux qui travaillent avec du matériel forestier ou utilisent des camions toujours plus chargés.

La fermeture de la chasse et les grandes chaleurs de l'été auront été de bons atouts pour consolider ces terrassements.

Question prix : l'Association Syndicale a engagé la somme de 35 000 € H.T., subventionnée à hauteur de 80% du H.T.

Par comparaison, la Commune de PORTETS a recalibré et élargi 13 kilomètres de pistes avec le concours d'une entreprise du Canton engageant une dépense de 11 851 € TTC, subventionnée à hauteur de 10 643 € TTC, et ceci pendant la même période printanière.

Jean-Claude LAFITEAU.